

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocations du conseil municipal adressées par décret du 17 mai 2011 (convocation pour élections sénatoriales) et le 10 juin 2011 (ordre du jour), affichées les mêmes jours.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 17 juin 2011

ORDRE DU JOUR

- **1 – ELECTIONS SENATORIALES 2011 / DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS**
- **2 – URBANISME / ENCHAGE DE TERRAINS**

L'an deux mille onze, le vendredi 17 juin, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. POMMET, CAZALY, MMES MARCHAND, BRISSAUD, ROSTAING, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MM. DURAND, DHONT, MLE GUIMARAES, MM. BELMELIANI, LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRENIER	A	MME FERNANDEZ
	M. MICHALLET	A	M. SBAFFE
	M. ABAD	A	M. PAVIET SALOMON

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Avant de passer à l'ordre du jour de la présente réunion, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter un point supplémentaire, à savoir :

☞ Finances / Appel d'offres pour remplacement fenêtres école Dufy / Attribution du marché.

Votants : 27

Pour : 27

- **1 – ELECTIONS SENATORIALES 2011 / DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 25 septembre 2011 en Préfecture de l'Isère.

En vue de cette élection, il convient de désigner au sein du Conseil municipal quinze délégués et cinq suppléants, conformément à la circulaire ministérielle NOR/IOC/A/11/382/C du 19 mai 2011.

Le Conseil municipal a été convoqué par le décret n° 2011/530 du 17 mai 2011, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. A 18 heures, Monsieur le Maire a dénombré 24 Conseillers présents, constaté que le quorum était atteint pour procéder à la désignation des délégués et rappelé la composition du bureau électoral chargé de ces opérations.

Trois listes ont été déposées par chacun des groupes politiques constitués au sein du Conseil.

Chaque Conseiller-à l'appel de son nom- a déposé dans l'urne son bulletin et le dépouillement a donné les résultats suivants :

☞ Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	00
☞ Votants	27
☞ Bulletins déclarés nuls	00
☞ Suffrages exprimés	27

Le bureau a ensuite procédé à la répartition, dans un premier temps des 15 mandats de délégués, puis des 05 mandants de suppléants, selon la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à savoir :

- ☞ Liste « *Ensemble pour l'Avenir / Pour une Ville Solidaire* » : 13 délégués / 05 suppléants
- ☞ Liste « *Tignieu Jameyzieu / Un Regard Neuf* » : 01 délégué / 00 suppléant
- ☞ Liste « *Tignieu Jameyzieu / Unis pour le Futur* » : 01 délégué / 00 suppléant

L'ensemble des 15 délégués et des 05 suppléants ont acceptés leur mandat et aucune réclamation ou protestation n'a été constatée.

Un procès-verbal a été établi en triple exemplaire, dont l'un a immédiatement été porté à la brigade de gendarmerie de Pont de Chérucy pour transmission en Préfecture. Un exemplaire a été affiché en mairie et le dernier exemplaire a été archivé.

Dans le même temps, le tableau récapitulatif des délégués et de leurs suppléants élus a été envoyé par courrier électronique à la Préfecture de l'Isère. Une copie de ce tableau est jointe au présent compte rendu.

- **2 – URBANISME / ECHANGE DE TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25 avril 2008, par laquelle la commune a vendu à la SEEA DA COSTA la parcelle cadastrée AV n° 325 d'une superficie totale de 7.091 m².

Afin de permettre l'extension de deux activités sur cette zone artisanale, un accord a été trouvé avec la SEEA DA COSTA pour qu'elle cède à la commune deux lots provenant de la parcelle AV n° 325, à savoir pour l'un d'une superficie de 448 m² et pour le second, d'une superficie de 413 m².

En échange, la commune cèdera à la SEEA DA COSTA, une partie de la parcelle AB n° 104, soit 879 m².

Dans un deuxième temps, la commune procèdera à la vente des deux lots précités.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **3 – FINANCES / APPEL D'OFFRES POUR REMPLACEMENT FENETRES ECOLE DUFY / ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2011, relative à l'attribution du marché de travaux concernant le remplacement des fenêtres de l'école Dufy.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 17 juin 2011 à 12 heures.

La Commission s'est réunie ce même jour et a ouvert les plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission a attribué le marché comme suit :

☞ Entre prise ART et VITRES 71.309,66 €hors taxes, soit 85.286,35 €TTC

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette décision et autorisera le Maire à signer tous documents concernant l'exécution de ce marché.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

FIN DES DEBATS : 18 heures 45.